

TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE

L'année scolaire du 04 septembre 2023 au 05 juillet 2024 : comptera 140 jours de cantine scolaire repas consommés les lundi, mardi, jeudi et vendredi

POUR LES FAMILLES DONT LE QUOTIENT EST SUPERIEUR > à 1 000 €

Le tarif au repas est de 4,37 €

$$140 \text{ jours} \times 4,37 \text{ €} = 611,80 \text{ €}$$

Le tarif au forfait est de 4,15 € (après réduction de 5 % sur le tarif au repas)

Pour le paiement au forfait, la base servant au calcul est de **611,80 €**

nombre de repas consommés par semaine	PAIEMENT AU REPAS	PAIEMENT AU FORFAIT PAR TRIMESTRE		3e enfant
	PAR ENFANT par trimestre	PAR ENFANT jusqu'à 2 enfants (après déduction de 5% sur le tarif repas)	POUR TROIS ENFANTS (après déduction de 5 % pour les 2 premiers enfants et une réduction de 20 % pour le troisième enfant)	
4	203,93 €	193,74 €	550,62 €	163,15 €
3	152,95 €	145,30 €	412,97 €	122,36 €
2	101,97 €	96,87 €	275,31 €	81,57 €
1	50,98 €	48,43 €	137,66 €	40,79 €

POUR LES FAMILLES DONT LE QUOTIENT EST INFERIEUR < à 1 000 €

Attention : le tarif au repas et au forfait pour le quotient est inférieur < à 1 000 € est appliqué uniquement sur présentation d'un justificatif de votre quotient familial.

Le tarif au repas est de 4,14 €

$$140 \text{ jours} \times 4,14 \text{ €} = 579,60 \text{ €}$$

Le tarif au forfait est de 3,93 € (après déduction de 5 % sur le tarif repas)

Pour le paiement au forfait, la base servant au calcul est de **579,60 €**

nombre de repas consommés par semaine	PAIEMENT AU REPAS	PAIEMENT AU FORFAIT PAR TRIMESTRE		3e enfant
	PAR ENFANT par trimestre	PAR ENFANT jusqu'à 2 enfants (après déduction de 5% sur le tarif repas)	POUR TROIS ENFANTS (après déduction de 5 % pour les 2 premiers enfants et une réduction de 20 % pour le troisième enfant)	
4	193,20 €	183,54 €	521,64 €	154,56 €
3	144,90 €	137,66 €	391,23 €	115,92 €
2	96,60 €	91,77 €	260,82 €	77,28 €
1	48,30 €	45,89 €	130,41 €	38,64 €